

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Économie Agricole

Affaire suivie par : Gérard CHEVALIER

Tél.: 04 66 62 66 00

gerard.chevalier@gard.gouv.fr

ARRÊTÉ N° DDTM - SEA - 2021 - 021

Portant publication du contrat-type de bail à ferme et du contrat-type de bail à métayage dans le département du Gard

La préfète du Gard Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite

VU les dispositions du titre 1^{er} du Livre IV du code rural (partie législative) relatif au statut du fermage et du métayage.

VU les dispositions des articles R 411.1 et suivants du Titre 1^{er} du code rural (partie réglementaire) relatifs au statut du fermage et du métayage.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-329-0010 du 25 novembre 2014 portant publication du contrat type de bail à ferme et du contrat type de bail à métayage dans le département du Gard.

Vu l'arrêté préfectoral n° 30-2021-03-108-040 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer.

Vu la décision n° 2021-AH-AG02 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale en date du 1er juillet 2021.

Vu l'avis émis par la commission consultative paritaire départementale des baux ruraux en date du 17 novembre 2021.

SUR PROPOSITION de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard

ARRÊTE

ARTICLE 1:

L'arrêté préfectoral n° 2014-329-0010 du 25 novembre 2014 portant publication du contrat type de bail à ferme et du contrat type de bail à métayage dans le département du Gard est abrogé.

89, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2 Tél: 04 66 62 62 00 - Fax: 04 66 23 28 79 - www.gard.gouy.fr

ARTICLE 2:

Le contrat type pour les locations soumises au régime du fermage dans le département du Gard est fixé selon les dispositions annexées au présent arrêté.

ARTICLE 3:

Le contrat type pour les locations soumises au régime du métayage dans le département du Gard est fixé selon les dispositions annexées au présent arrêté.

ARTICLE 4:

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard et monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Gard.

Nîmes, le 3 0 100 2021

Pour la préfète et par délégation, Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, Le chef du service économie agricole,

Gérard CHEVALIER